

Chemins partagés – Chemins préservés **Le 26 juin 2021 au Château de Chareil - Cintrat**

L'objectif est d'organiser une journée de sensibilisation à la préservation des chemins ruraux en partageant nos connaissances entre les fédérations utilisatrices : Fédération Française de Cyclotouriste, Fédération Française Equestre, Fédération des chasseurs de l'Allier, Fédération EquiLiberté et la Fédération Française de la Randonnée Pédestre.

Les chemins ruraux sont affectés à l'usage du public, ils appartiennent aux communes et sont régis par le code rural et de la pêche maritime. En 60 ans c'est approximativement 200 000 km de chemins ruraux qui ont disparu. Les chemins ruraux de terre sont destinés à tous pour l'accès à la nature. Partager et préserver nos chemins de terre c'est préserver la nature.

- * Ils irriguent, drainent l'espace et structurent nos paysages.
- * Ils assurent la mobilité douce vers les hameaux, les parcelles et les bois.
- * Ils sont souvent des circuits de randonnée balisés pour les cavaliers, randonneurs, promeneurs et vététistes.
- * Ils permettent les déplacements de tous les usagers : chasseurs, agriculteurs, touristes etc.
- * Les chemins bordés de fossés, d'arbres et de haies préservent les corridors écologiques.

La matinée des conférences : 2 thèmes, la législation des chemins et leur utilisation.

L'accueil des participants aura lieu à 8 h30 par un café.

- * Le Conseil Départemental : Présentation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
- * Cap Tronçais : Santé-environnement : adoptez les bons gestes pour vos activités de pleine nature (l'ambrosie et les tiques)
- * La Fédération de chasse : Les règles de sécurité et les traces de la faune.
- * La Fédération de Randonnée Pédestre : La législation des chemins.

Un apéritif sera offert à midi puis il y aura un pique-nique tiré du sac.

L'après-midi : marche éco-responsable et éco-citoyenne de 5 km

- * Recherche de l'ambrosie afin de l'identifier et de l'arracher pour limiter sa prolifération.
- * Ramassage des déchets.
- * Echanges entre participants.
- * Visite du château.

L'inscription est obligatoire, cette journée est réservée aux adhérents et licenciés des fédérations.

Les clubs enverront les noms, prénoms à : allier.secretaire@ffrandonnee.fr



Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Allier www.ffrandonnee-allier.fr

Centre Tabarly Rue du Champ d'Auger 03300 Cusset – allier.secretaire@ffrandonnee.fr

Fédération Française de la Randonnée Pédestre www.ffrandonnee.fr

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.